

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN
Arrondissement de Thann



Commune
de
BOURBACH LE BAS
Mairie
12, rue de l'Eglise
68290 BOURBACH LE BAS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 068-216800458-20260323-112026-AU



***ARRETE MUNICIPAL N° 07/2026 portant délégation de
fonction et de signature à GENTZBITTEL Georges,
4^{ème} Adjoint au Maire.***

Le Maire de la Commune de BOURBACH LE BAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122.18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Georges GENTZBITTEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, est délégué pour suivre les affaires communales relatives à l'atelier municipal, la forêt et l'espace rural et signer tous documents s'y rapportant pour la durée du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à BOURBACH LE BAS, le 23 mars 2026

Le Maire : Christophe BIHLER

